



Inter-CVS en Loire Atlantique

Secteur Personnes âgées

Mardi 8 avril 2025 - Nantes





Accueil

Bernard MORICEAU,

Directeur Maison de retraite Saint-Joseph





Le Conseil Départemental Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Nadine ROBERT

Vice-Présidente de la commission spécialisée personnes âgées



Le Conseil de la Vie Sociale

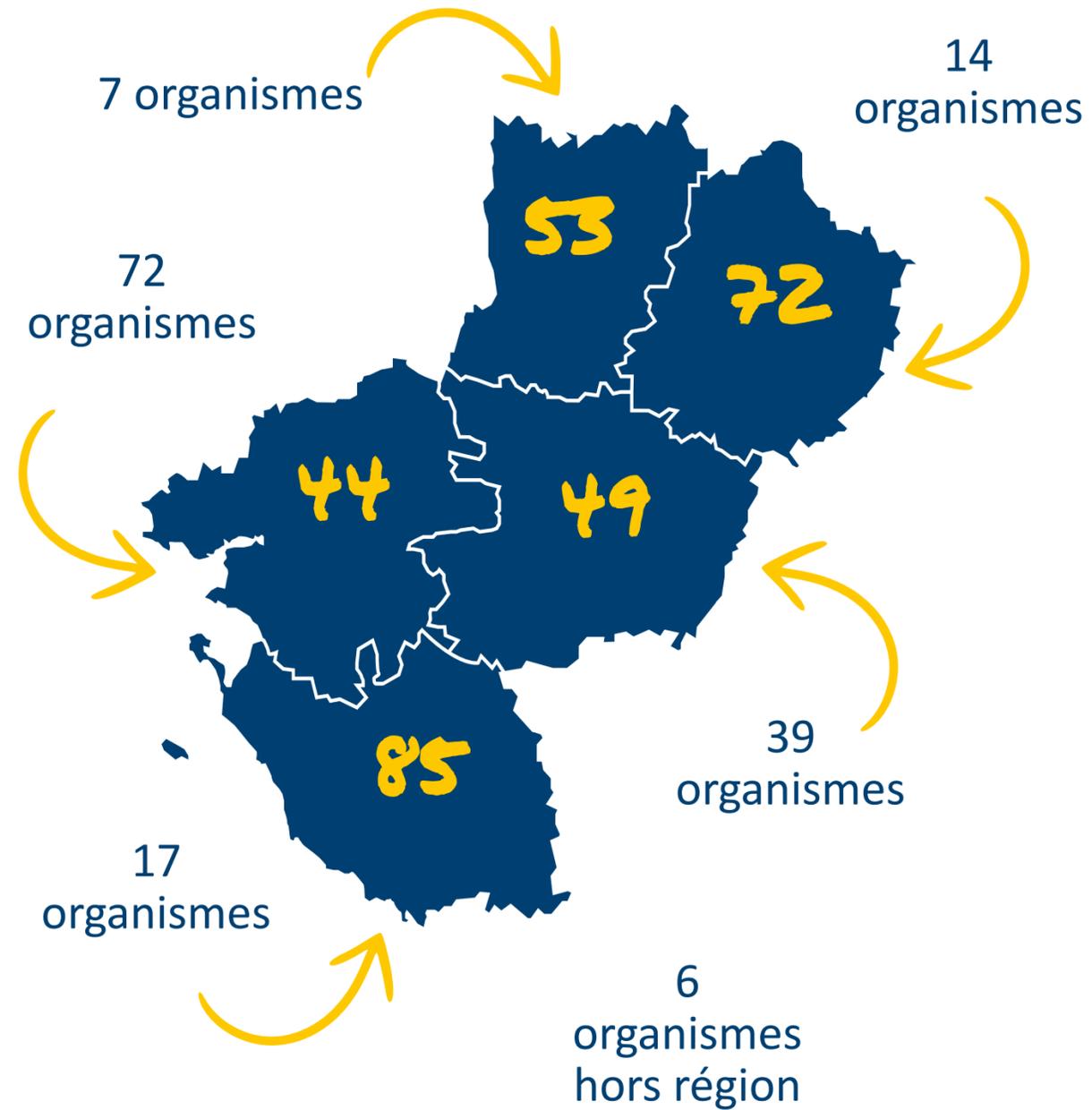
Mathilde Capoulade

Chargée de mission et conseil, URIOPSS Pays
de la Loire



Nos adhérents

155 adhérents, **650** établissements et services



NOS ACTIONS



Partage des pratiques et des savoirs



Plaidoyer collectif



Innovation et prospective



Accompagnement et conseil

NOS MISSIONS

DÉFENDRE

MILITER

PLAIDER

Formation CVS

A l'attention des représentants des CVS

1

Fonctionnement et cadre réglementaire pour comprendre l'utilité du CVS et le rôle du représentant

2

Comment mobiliser autour du CVS ?
Recueillir la parole, animer le CVS, communiquer et rendre compte

Le Conseil de la Vie Sociale

Outil de dialogue :

- Résidents / proches / direction / gouvernance

Basé sur le recueil de la parole

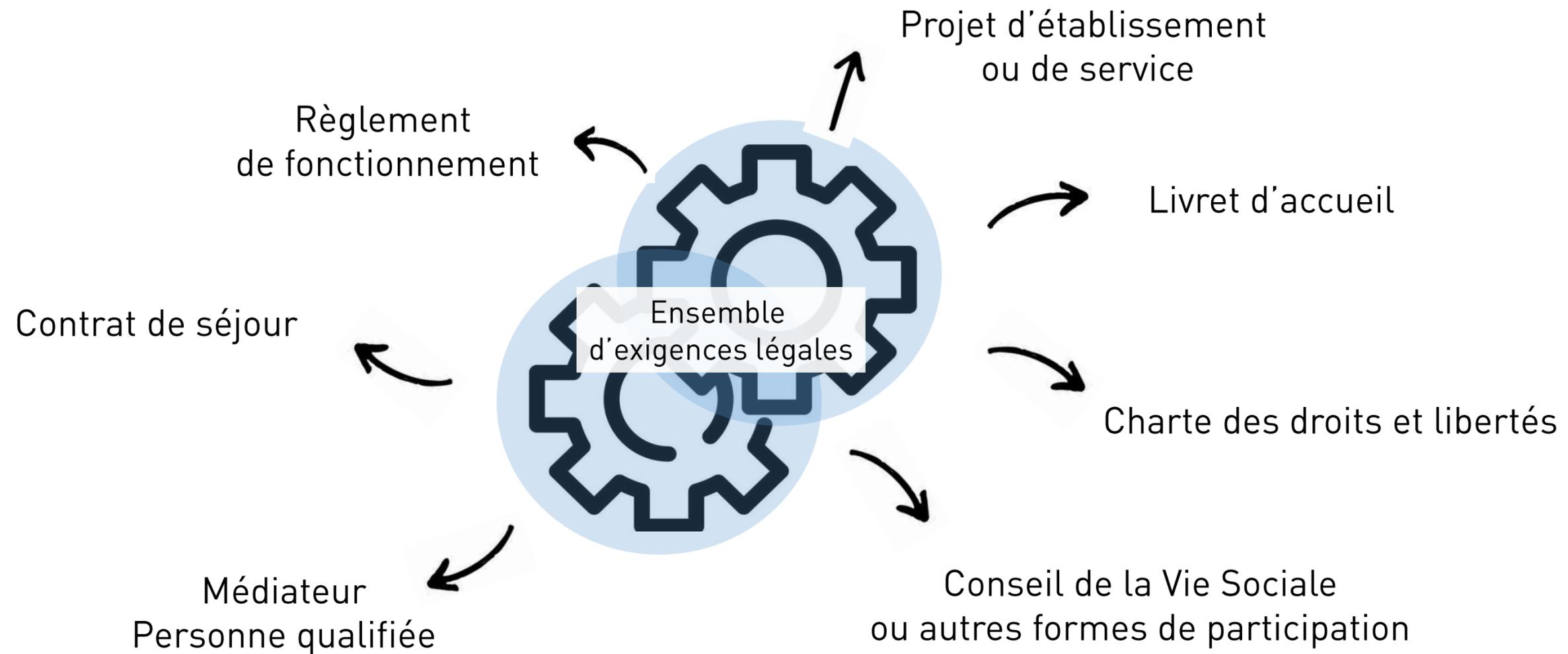
Garantit :

- le respect des droits
- La participation



Le cadre réglementaire

Outil de la loi 2022-2



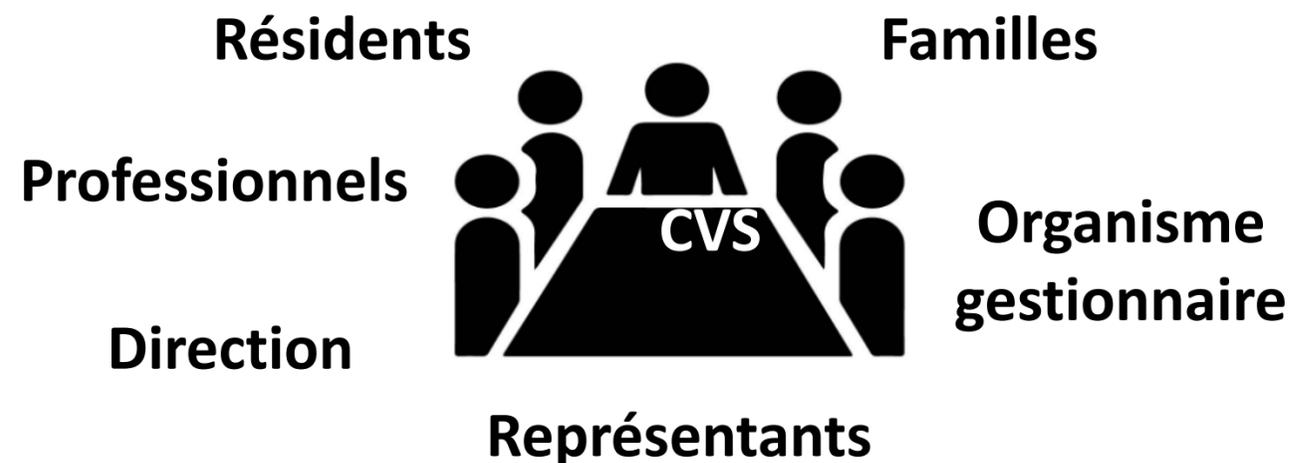
L'esprit de la loi 2002-2

Le CVS :

- Vise la plus grande autonomie possible des résidents
- Permet de placer le résident comme acteur-décideur de sa vie, le plus longtemps et sur le plus d'aspects possibles.
- permet de participer à la vie de son EHPAD et l'amélioration de la démarche d'accompagnement et de la qualité de vie dans l'établissement

Composition du CVS

Qui participe ?



- Depuis le 1er janvier 2023 : 
 - ✓ Un représentant de **groupement des personnes accompagnées**
 - ✓ Un représentant **des proches aidants**
 - ✓ Un représentant **des représentants légaux des personnes accompagnées ;**
 - ✓ **Elargissement au représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs**
 - ✓ Un représentant **des bénévoles**
 - ✓ **Le médecin coordinateur**
 - ✓ Un représentant **des membres de l'équipe médico-soignante**

Composition du CVS



Les représentants des
résidents et des familles sont
toujours majoritaires

Composition du CVS

- ▶ Toute personne peut être invitée par le Conseil, à titre consultatif, en fonction de l'ordre du jour.
- ▶ Les représentants des résidents peuvent inviter une personne pour les assister.
- ▶ Les personnes suivantes peuvent demander à assister aux débats du conseil de la vie sociale :
 - Un représentant élu de la commune ou intercommunalité
 - Un représentant du conseil départemental,
 - Un représentant de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation,
 - Un représentant du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie,
 - Une personne qualifiée
 - Le représentant du Défenseur des droits.



Nouveau
décret

Compétences élargies

Le CVS est :

- ▶ associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement (la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance)
- ▶ entendu lors de la procédure d'évaluation, informé des résultats et associé à la mise en place des mesures correctives
- ▶ consulté par la direction lors de sa démarche d'évaluation de la qualité des prestations
- ▶ L'établissement réalise chaque année une enquête de satisfaction .
Les résultats sont affichés dans l'établissement et examinés par le CVS

Un outil de démocratie sanitaire

 « Démarche qui vise à associer l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation. »



Les instances de démocratie sanitaire





Demi-journée Inter CVS
Présentation de la CRSA
08 avril 2025

1. La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

Créée par la loi HPST de juillet 2009

« **Le Parlement de la Santé en Région** » :

Instance consultative, représentative et de concertation associant **l'ensemble des acteurs** et **usagers** du système de santé, qui **contribue à la définition, à l'élaboration** et la **mise en œuvre** de la politique régionale de santé, dans un esprit de **dialogue** et de **concertation**.

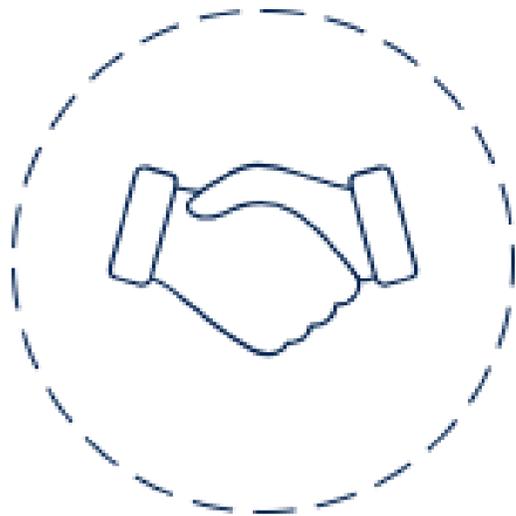
Elle rend notamment son avis sur le Projet Régional de Santé (PRS).

Animation par l'ARS avec un lien étroit avec la CRSA (Commissions Spécialisées)

Démocratie sanitaire à **démocratie en santé**



2. Rôle de la CRSA



Contribuer



- Avis
- Réflexion
- Journée citoyenne



Représenter



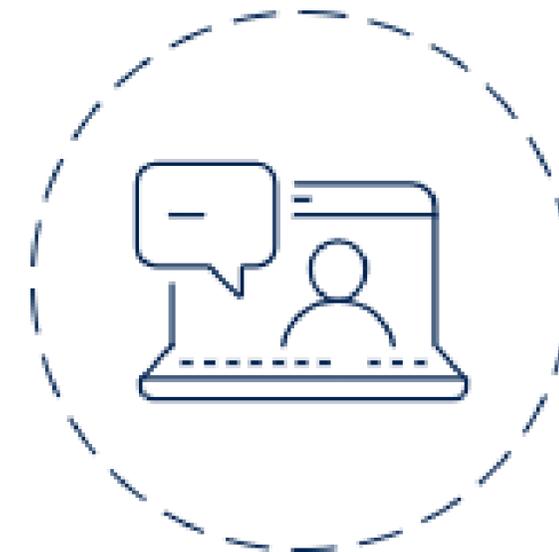
- les citoyens,
- les professionnels,
- les associations...



Informier



- Accès à l'information
(faire connaître)
- Dispositifs innovants

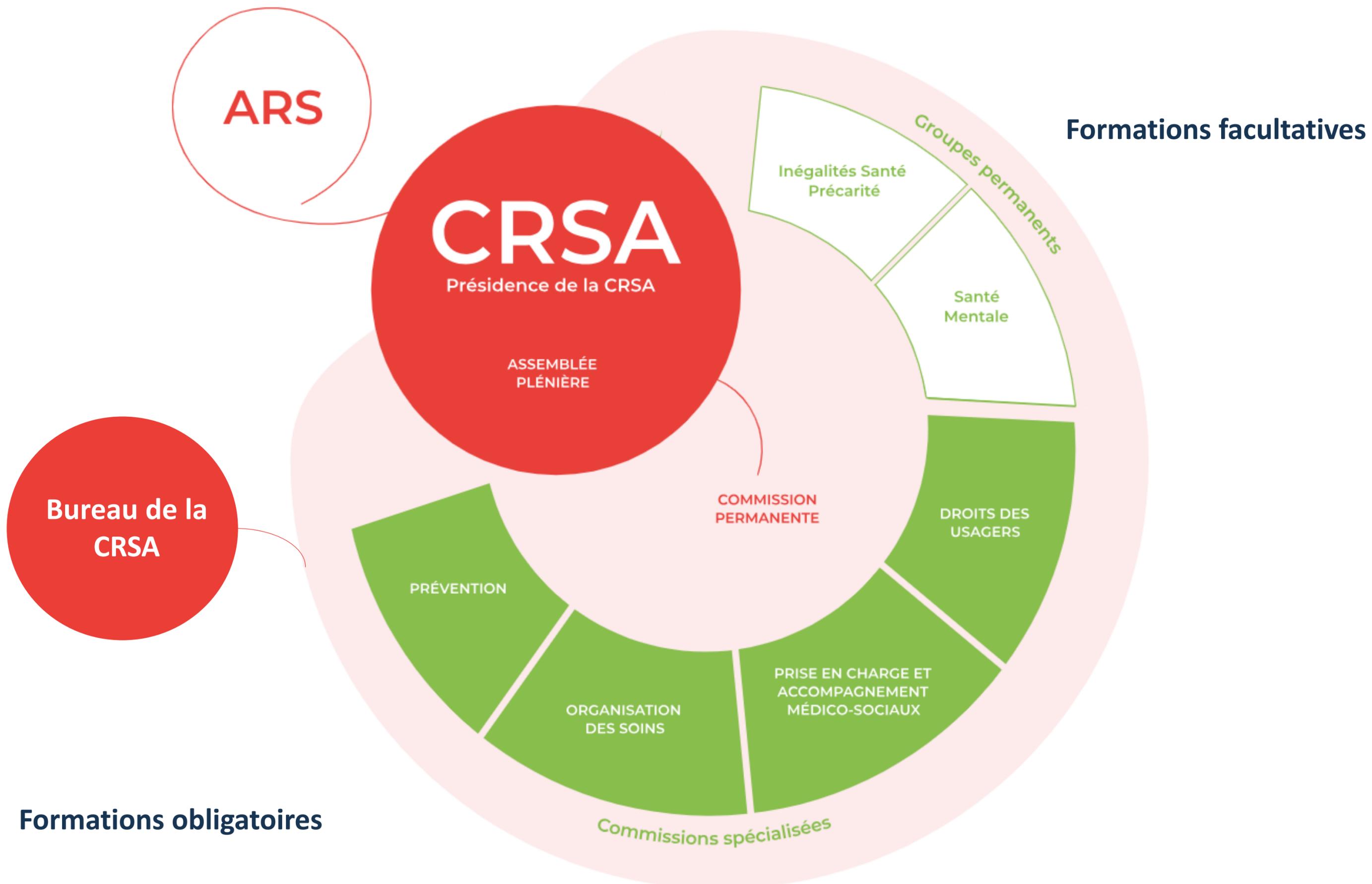


Élaborer



- Rapport droits des usagers
- Avis de la CRSA
- Contributions-recommandations-
préconisations...

3. La CRSA et sa composition



ARS

CRSA

Présidence de la CRSA

ASSEMBLÉE
PLÉNIÈRE

Bureau de la
CRSA

Formations facultatives

Groupes permanents

Inégalités Santé
Précarité

Santé
Mentale

COMMISSION
PERMANENTE

DROITS DES
USAGERS

PRÉVENTION

ORGANISATION
DES SOINS

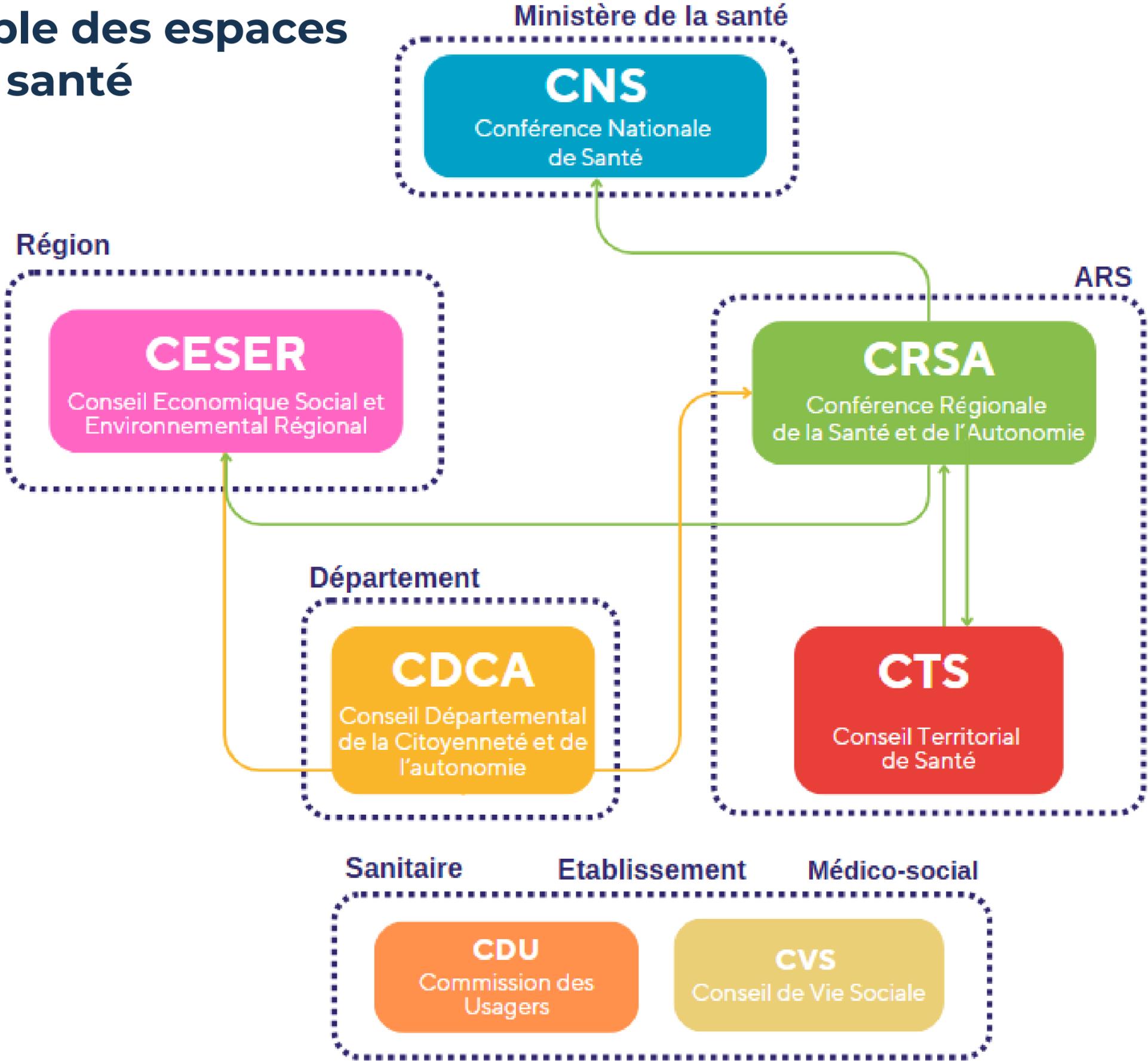
PRISE EN CHARGE ET
ACCOMPAGNEMENT
MÉDICO-SOCIAUX

Formations obligatoires

Commissions spécialisées

4. Articulation avec les CVS (Conseil de la Vie Sociale)

Cartographie simple des espaces de démocratie en santé



Quelles articulations entre la CRSA et le CVS ?

Représentation des personnes accompagnées : 2 niveaux distincts mais complémentaires

Les membres des CVS peuvent remonter les préoccupations / besoins des personnes accompagnées en région, par le biais de la CRSA.

Contribution, amélioration et évaluation des politiques publiques :

la CRSA contribue, en formulant des avis et recommandations à l'amélioration du système de santé (PRS) en s'appuyant sur les remontées de terrain des acteurs (dont les CVS).

Elle s'appuie sur leurs retours pour contribuer et évaluer les actions mises en place.

Un enjeu de coordination et de représentation

Communication à améliorer ?

Une représentation plus forte des personnes accompagnées dans les instances régionales

Des concertations régulières entre acteurs locaux et régionaux pour être au plus proche des besoins réels



Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans les politiques publiques

Merci de votre attention !





Ateliers

Quels leviers mettre en place pour dynamiser les CVS ?

- **Interconnaissance**
- **Alimenter les sujets des prochains Inter-CVS**



Ateliers

20
MIN

Présentation :
Quelle est votre
expérience du
CVS ?

30
MIN

Identifier :
Succès /
difficulté en lien
avec le CVS ?

Atelier

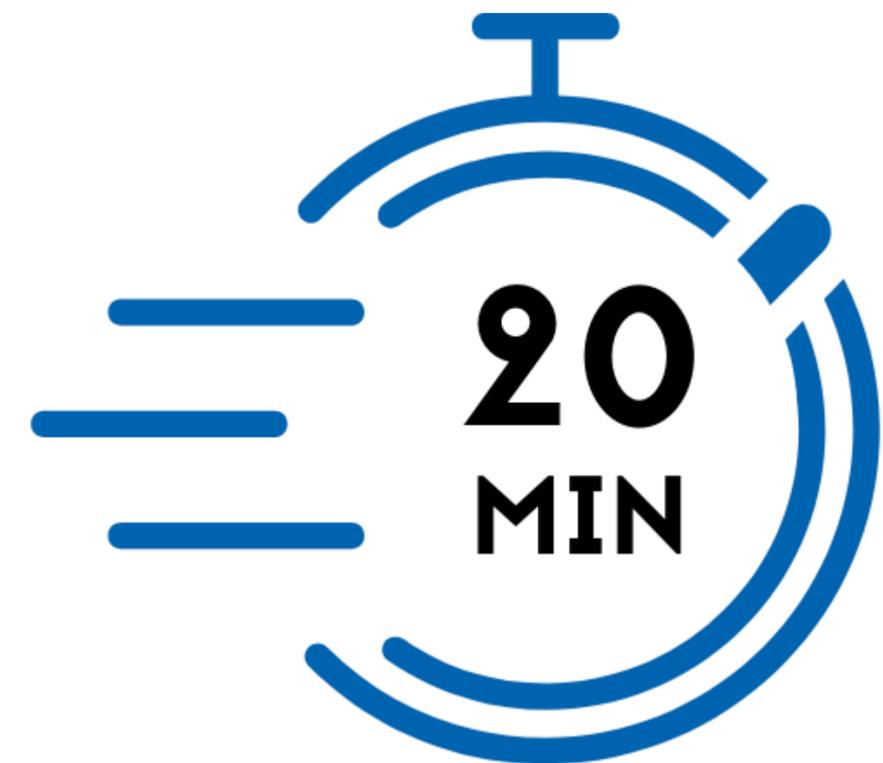
Sur chaque table, deux gardiens :



Atelier

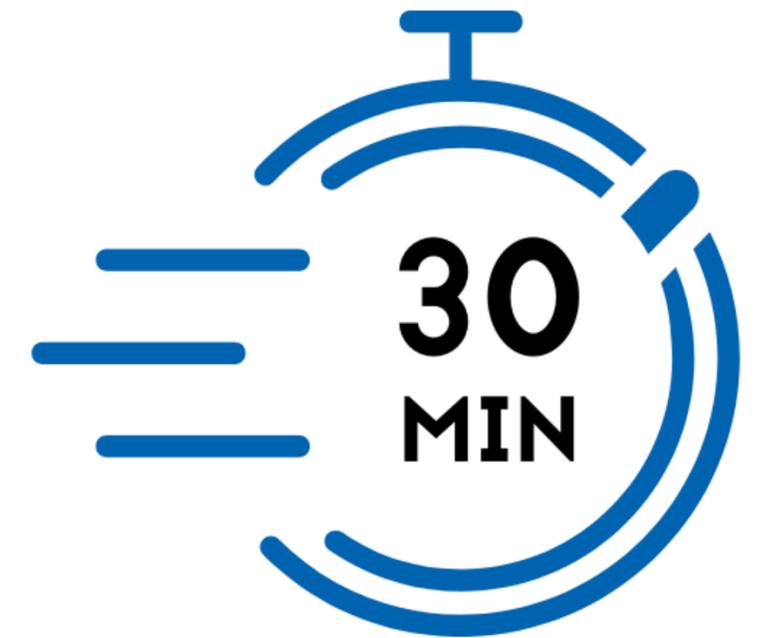
Présentation :

Quelle est votre expérience du CVS ?



Ateliers

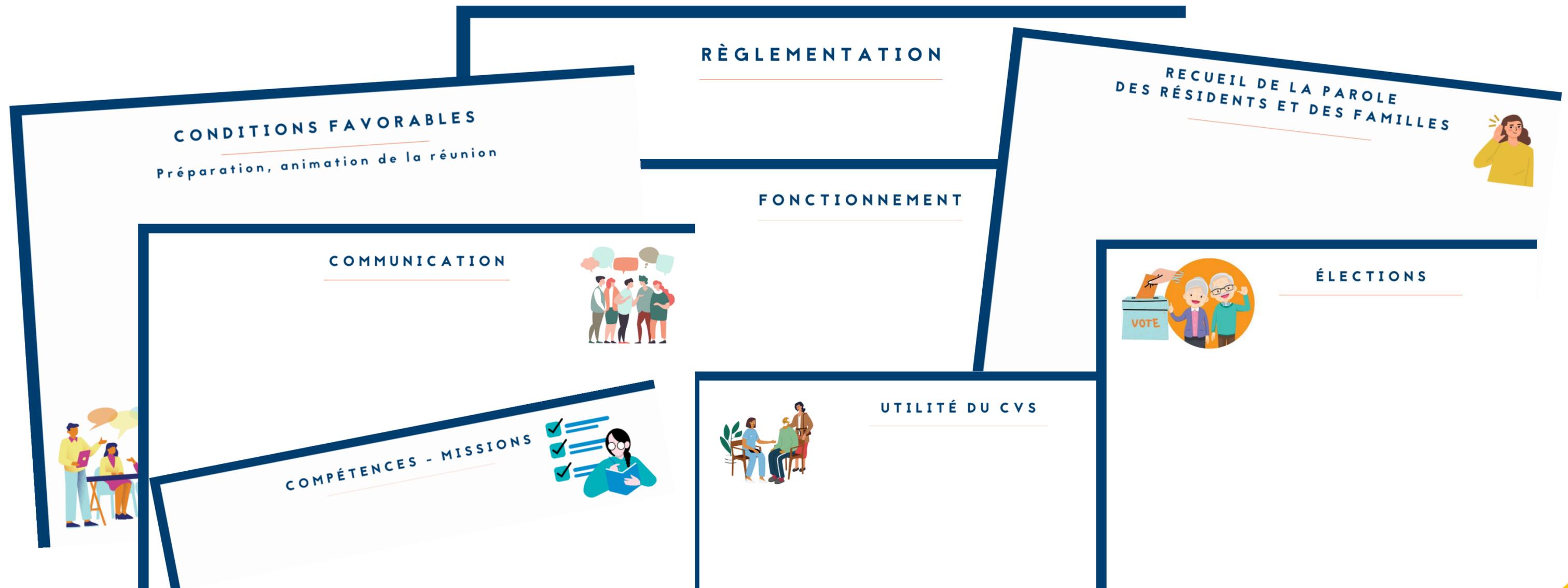
En lien avec le CVS, identifiez :



- 5 min en individuel
- 20 min d'échange en collectif
- 5 min pour identifier un sujet prioritaire que vous aimeriez voir traité lors du prochain Inter CVS

Ateliers

Restitution : MUR COLLABORATIF





PAUSE

Retour à 16 h





Table ronde

Comment favoriser la participation des personnes accompagnées ?





COMMENT FAVORISER LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ?

- **Marie-Christine Larive**, Présidente,
Commission Spécialisée Droits des usagers
- **Bernard Moriceau**, Directeur,
Maison de retraite Saint-Joseph
- **Michel Vallot**, Représentant des familles,
Résidence Saint-Louis
- **Sophie Verschaeve**, Animatrice,
Maison de retraite Saint-Joseph

Avec la participation de :

- **Chantal De Dieuleveult et Jacques Joubert**,
représentants des résidents, Maison de retraite Saint-Joseph



Conclusion





**Merci de votre
participation**

